

4S COMPAGNIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3 400 000 euros
Siège social : 40 avenue du Pavillon – 38560 CHAMP-SUR-DRAC
991 502 287 R.C.S. GRENOBLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 22 JANVIER 2026

- PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS -

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-deux janvier,
A 10 heures.

Les associés de la société **4S COMPAGNIE** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sur convocation verbale du Président, conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts de la Société.

Monsieur Eric SANCHEZ préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents et représentés possèdent 34 000 actions sur les 34 000 actions composant le capital social de la Société, soit la totalité des actions ayant droit de vote.

L'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés tous les documents nécessaires à la tenue régulière de la présente Assemblée Générale, savoir :

- les pouvoirs des associés représentés, le cas échéant, par des mandataires ;
- la feuille de présence à l'Assemblée Générale ;
- le projet de texte des résolutions ;
- le projet de statuts modifiés.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prend acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que la présente Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- extension de l'objet social de la Société à de nouvelles activités ;
- modification corrélative de l'article 2 (« *Objet* ») des statuts de la Société ;
- pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Le Président ouvre ensuite la discussion et déclare se tenir à la disposition de l'Assemblée Générale pour fournir à ceux des associés qui le désireraient toutes explications et précisions nécessaires, ainsi que pour répondre à toutes observations qu'ils pourraient juger utile de formuler.

Après échange d'observations et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social aux activités suivantes :

- l'activité de conseil aux entreprises, la mise en œuvre de stratégies commerciales et toutes autres démarches de développement commercial à destination des entreprises filiales ou non ;
- toutes prestations de services concernant la création, l'organisation, le développement, la gestion, le contrôle, la direction, la politique commerciale de toutes les sociétés, filiales ou non, et plus généralement, toutes prestations se rattachant directement ou indirectement à cet objet ;
- la coordination technique, administrative, comptable, juridique et financière des sociétés filiales ou non de la Société.

Cette résolution est mise aux voix :

Votes pour : 34 000 actions représentant 34 000 voix.

Abstentions : actions représentant voix.

Votes contre : actions représentant voix.

En conséquence, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION :

En conséquence de la première délibération, l'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 2 (« *Objet* ») des statuts de la Société :

ARTICLE 2 – OBJET

L'article 2 est purement et simplement abrogé et remplacé par la rédaction suivante :

« La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- *la prise de participation, la détention, la gestion de toutes participations minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés, entreprises françaises ou étrangères de toute nature ;*
- *la constitution et la gestion d'un portefeuille de titres, valeurs mobilières et créances négociables. A cet effet, l'acquisition notamment par voie de souscription, achat, apport ou échange, de tous titres, valeurs mobilières et créances négociables, la vente ou leur réalisation sous quelque forme que ce soit ;*

- *l'activité de conseil aux entreprises, la mise en œuvre de stratégies commerciales et toutes autres démarches de développement commercial à destination des entreprises filiales ou non ;*
- *toutes prestations de services concernant la création, l'organisation, le développement, la gestion, le contrôle, la direction, la politique commerciale de toutes les sociétés, filiales ou non, et plus généralement, toutes prestations se rattachant directement ou indirectement à cet objet ;*
- *la coordination technique, administrative, comptable, juridique et financière des sociétés filiales ou non de la Société ;*
- *l'acquisition, l'exploitation, la cession de tous procédés, brevets, licences, marques et de façon générale tous droits de propriété incorporelle et toutes opérations y afférentes ;*
- *l'acquisition, la cession, la prise à bail de tous immeubles ;*
- *la souscription de tous crédits, prêts et autres endettements financiers dans le cadre de la réalisation de l'objet social ainsi que l'octroi de toutes garanties ;*
- *la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;*
- *et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes. »*

Cette résolution est mise aux voix :

Votes pour : 34 000 actions représentant 34 000 voix.
Abstentions : actions représentant voix.
Votes contre : actions représentant voix.

En conséquence, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités prévus par la loi.

Cette résolution est mise aux voix :

Votes pour : 34 000 actions représentant 34 000 voix.
Abstentions : actions représentant voix.
Votes contre : actions représentant voix.

En conséquence, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

0o0o0

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Monsieur Eric SANCHEZ, Président et Associé de la Société ainsi par tous les associés présents ou représentés.

Eric SANCHEZ
Président Associé

Sophie SANCHEZ
Associée

Steven SANCHEZ
Associé

Laetitia SANCHEZ
Associée